

## **Règlement intérieur de la salle de réception, cuisine.**

La ou les cautions ne seront pas encaissées ; et vous seront restituées à la fin de votre séjour, sauf si une détérioration quelconque est constatée.

Le Loueur s'engage à une location pour un nombre de personne précisé dans le contrat. Si tel n est pas le cas, nous nous réservons le droit de mettre fin à la location immédiatement.

En cas de soirée dansante, La musique devra être diminuée à partir de 2h00 du matin. Les lieux doivent impérativement être rendu dans un parfait état. Un état des lieux aura lieu à la restitution des clefs.

Si tel n est pas le cas, nous nous réservons le droit de facturer le ménage pour un montant de 100€00.

En cas d'annulation de séjour, la ou les cautions seront conservées à hauteur de 100€ pour la salle et 50€ pour la location de matériel, sauf cas d'accident ou de décès, et sur justificatif.

Le solde de votre séjour vous sera demandé à la remise des clefs de votre location.

Nous acceptons, les chèques Euros, CB, Chèques vacances (ANCV), espèces Euros, virements bancaires.

Pour toute location de la salle, il est obligatoire de louer la totalité des hébergements pour privatiser les lieux et ne gêner personnes par les nuisances sonores. (Sauf pour une location du dimanche matin au dimanche soir. Cette formule, ne donnera pas accès à l'espace bien-être)

L'espace bien être et loisir étant liés aux locations d'hébergements, vous y aurez accès aux mêmes tranches horaires. C'est à dire à partir de 16h00 le jour de la location des chambres/gite, jusqu' à 12h00 le jour de votre départ.

Veillez nous retourner un exemplaire du contrat signé, et conserver le second.